

Exercice Budgétaire : 2018

Fonction : 94 Industrie, artisanat, commerce et autres services

Thème : Jeunesse

Objet : Aide au permis de conduire

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 16 janvier 2018, réuni le 1er février 2018, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20160165 du Conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2018, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la Commission Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme) lors de sa réunion du 1 février 2018,

PREAMBULE :

La Région poursuit résolument sa mobilisation pour l'emploi et le pouvoir d'achat des habitants. Avec l'aide à la garde d'enfants, l'aide au transport ou encore le dispositif Proch'emploi notamment, une politique volontariste s'affirme sur le territoire des Hauts-de-France. Elle entend aujourd'hui soutenir davantage les populations les plus jeunes particulièrement concernées par les difficultés d'accès au marché du travail.

En parallèle, la Région structure son intervention en direction des jeunes autour de 4 priorités visant à accompagner leur trajectoire vers l'insertion sociale et professionnelle : actions permettant d'acquérir des aptitudes nécessaires à l'insertion (Tremplin) et celles favorisant l'accès à l'emploi (Travail), à la mobilité (Transport) et au logement (Toit).

C'est dans ce cadre que l'aide au permis de conduire trouve sa place comme outil supplémentaire de développement de la mobilité et d'accès à l'emploi.

DECIDE

Par 164 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 voix « Abstention »

De créer un dispositif d'aide au permis de conduire, à titre expérimental, selon les modalités présentées en annexe.

Etaient présents (140) : Madame Nathalie ACS, Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Milouda ALA, Madame Sabine BANACH-FINEZ, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Natacha BOUCHART, Madame Elizabeth BOULET, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Madame Céline-Marie CANARD, Madame Maryse CARLIER, Madame Odile CASIER, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Julie

CODRON-RIQUIER, Madame Aurore COLSON, Madame Françoise COOLZAET, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Madame Marie DESMAZIERES, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Nathalie LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Valérie LETARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Sophie ROCHER, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Serge SIMEON, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Madame Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoît WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (29) :

Groupe Les Républicains et apparentés (9) :

Monsieur Yves BUTEL donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Monique HUON, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Monsieur Alexis MANCEL, Monsieur Frédéric NIHOUS donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Denis PYPE donne pouvoir à Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Philippe RAPENEAU donne pouvoir à Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET.

Groupe UDI – Union Centriste (10) :

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Madame Elizabeth BOULET, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Madame Valérie LETARD, Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Madame Corinne DEROO, Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Madame Monique RYO, Madame Catherine FOURNIER donne pouvoir à Madame Valérie SIX, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION donne pouvoir à Monsieur Benjamin PRINCE, Madame Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Christian VANNOBEL donne pouvoir à Madame Edith VARET.

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (9) :

Monsieur Vincent BIRMANN donne pouvoir à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Marie-Christine BOURGEOIS donne pouvoir à Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Pierre DENIAU, Monsieur Eric DILLIES donne pouvoir à Madame Patricia CHAGNON, Monsieur Antoine GOLLIOT donne pouvoir à Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Rudy VERCUCQUE, Madame Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Non inscrit(s) (1) :

Madame Virginie ROSEZ donne pouvoir à Monsieur Eric RICHERMOZ.

N'ont pas participé au vote (5) : Madame Natacha BOUCHART, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Philippe RAPENEAU, Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Mylène TROSZCZYNSKI.

Absente (1) : Madame Brigitte MAUROY

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

Xavier BERTRAND

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Président du Conseil régional

NOM DE L'OPERATION : **Aide au Permis de conduire**

PRESENTATION DU PROJET :

L'aide au permis de conduire s'inscrit dans la démarche volontariste de la Région pour gagner la bataille pour l'emploi sous l'angle de la Jeunesse. Ainsi, l'objectif de la mesure est de favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail, le permis de conduire étant un atout incontestable pour accéder à l'emploi ou à une formation. En effet, selon une étude réalisée en 2016 par le Laboratoire de la Mobilité inclusive avec l'institut ELABE sur le thème de la mobilité et de l'accès à l'emploi :

« ...près d'un Français sur cinq déclare avoir déjà renoncé à se rendre à un entretien d'embauche ou dans une structure d'aide à la recherche d'emploi (type Pôle emploi) faute de moyen pour se déplacer. Cette perception explose parmi les populations les plus jeunes (43%)»

« 86% des Français estiment que les difficultés d'accès à la mobilité constituent un frein à l'emploi. Les personnes non-titulaires du permis B sont également plus nombreuses à établir avec force ce lien (46% « Oui, tout à fait »)

Au regard de cette ambition, l'idée-force de l'aide au permis de conduire (permis B) est la suivante : « la Région vous accompagne jusqu'à l'emploi: dans votre parcours de formation puis dans le renforcement de votre mobilité ! ». C'est pourquoi les bénéficiaires éligibles retenus dans le cadre de cette aide sont les jeunes des Hauts-de-France engagés dans une démarche professionnalisante.

Dans le but de cibler les jeunes susceptibles d'être entravés pour des motifs financiers dans l'accès au permis de conduire, l'aide sera conditionnée aux revenus du jeune lui-même ou de ses parents, et sera destiné aux familles les plus modestes.

L'aide au permis de conduire (permis B) prend la forme d'un prêt sans intérêt d'un montant maximum de 1000 euros, remboursable avec une possibilité de différé de paiement.

Un portail dédié à l'aide au permis de conduire sera ouvert au public permettant de déposer les dossiers de demande sous forme dématérialisée.

Une démarche partenariale est engagée avec les auto-écoles, réseau essentiel avec lequel la Région Hauts-de-France souhaite s'associer pour créer les conditions nécessaires à la réussite du dispositif. Au-delà du permis de conduire, les auto-écoles développent des dispositifs de formation de qualité autour de la prévention et sensibilisation à l'usage de la route.

A ce titre, l'aide sera versée directement à l'auto-école dans le cadre d'une contractualisation tripartite, garantissant ainsi l'exclusivité de son usage.

Une prochaine délibération précisera les modalités d'éligibilité, d'attribution, de versement et de contrôle de l'aide au permis de conduire.